

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 08122

Numéro SIREN : 844 475 301

Nom ou dénomination : 2EA DUGUESCLIN

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005839

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

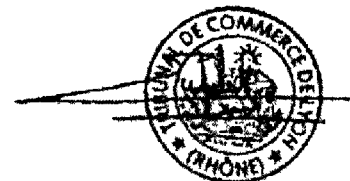
A2019/005839



5212300

Dénomination : 2EA DUGUESCLIN
Adresse : 39 quai Saint-antoine 69002 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2018B08122
n° d'identification : 844 475 301
n° de dépôt : A2019/005839
Date du dépôt : 18/02/2019

Pièce : Décision(s) de l'actionnaire unique du 11/02/2019



5212300

2EA DUGUESCLIN
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39, quai Saint-Antoine, 69002 Lyon
844 475 301 RCS Lyon

<p>PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 11 FEVRIER 2019</p>

L'an deux-mille dix-neuf,
Le 11 février,
A 9 heures,

Monsieur Fabrice NEYRET, demeurant 39, quai Saint-Antoine, 69002 Lyon, (ci-après désigné l'« **Associé Unique** »),

Associé unique de la société 2EA DUGUESCLIN, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 39, quai Saint-Antoine à Lyon (69002), et dont le numéro d'identification unique est 844 475 301 RCS Lyon (ci-après désignée la « **Société** »),

Connaissance prise du courrier de démission de ses fonctions de Président notifié par Monsieur Fabrice Neyret.

A pris, au siège social, les décisions relevant de l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de la société District 21 en qualité de président de la société en remplacement de Monsieur Fabrice Neyret démissionnaire – Fixation de sa rémunération ;
- Délégation de pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique,

Prend acte de la démission de Monsieur Fabrice Neyret de ses fonctions de président de la Société, avec effet à l'issue des présentes décisions ;

Décide de nommer en qualité de nouveau président de la société, pour une durée indéterminée avec effet à l'issue des présentes décisions, sans autres limitations de pouvoirs que celles prévues par les statuts de la Société :



La société District 21, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 50, rue Breteuil, 13006 Marseille et dont le numéro unique d'identification est 752 871 558 R.C.S. Marseille ;

Décide que les fonctions de présidente de la société District 21 ne seront pas rémunérées, étant précisé que la société District 21 aura droit au remboursement, sur présentation des justificatifs correspondants, de tous les frais qu'elle exposera dans le cadre de l'exécution de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique,

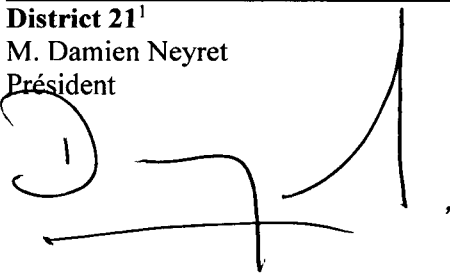
Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'Associé Unique et président.

District 21¹
M. Damien Neyret
Président



¹ Signature précédée de la mention manuscrite « *bon pour acceptation des fonctions de président* ».